

Commission 5

Rapporteurs : Samuel BRICARD et Jean CABARET

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan Bio - Accompagner les producteurs et filières Bio bretons »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis plusieurs mois les exploitants et la filière bio subissent, dans un contexte inflationniste, les conséquences d'un effet ciseau entre une baisse de la consommation et une augmentation des charges. Pour répondre à ces difficultés et pallier des problèmes structurels (défaut de communication, manque de lisibilité du label concurrencé par d'autres certifications), un Plan bio 2024-2028 a été construit par le Conseil régional depuis fin 2022 en partenariat avec l'Etat et des partenaires régionaux (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, Fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne, Initiative Bio Bretagne, La coopération agricole de l'ouest).

Ce plan est composé d'un état des lieux de l'agriculture biologique en région et d'une présentation des mesures d'accompagnement régional, mises en œuvre ou prévues pour les producteurs et les filières bio.

Cet accompagnement prend la forme à la fois :

- d'un soutien aux producteurs ;
- d'un accompagnement à la structuration des filières ;
- de l'intégration de produits biologiques dans la restauration des lycées bretons ;
- du développement d'un cadre régional favorable au développement de l'agriculture biologique (formation initiale, continue, soutien aux structures d'appui, communication, mise en place d'une gouvernance régionale).

Parmi les nouvelles mesures de soutien présentées dans ce Plan bio :

- la prolongation de la mesure de Maintien à l'agriculture biologique (MAB) pour 2023 et 2024 pour 11M€ ;
- la création du dispositif AGRI Bio « résilience » ;
- le financement d'une étude pour un cofinancement de paniers solidaires bio issus de chantiers d'insertion en maraichage biologique ;
- l'accompagnement de l'émergence d'une filière viticole bio bretonne ;
- la révision à la hausse du niveau d'ambition pour les denrées issues de l'agriculture biologique dans le cadre du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) ;
- la création d'une centrale d'achats régionale "Breizh Achats" (dossier examiné à cette même session auquel un autre avis du CESER est dédié) ;
- la volonté de proposer un engagement triennal aux structures d'appui au développement à la bio ;
- le soutien renforcé dans le cadre du Plan Bio pour les projets validés par la Commission interprofessionnelle de recherche en agriculture biologique (CIRAB) ;
- la mise en place d'une campagne régionale pour le Bien manger dans les lycées bretons.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage le constat du Conseil régional sur les difficultés rencontrées par les filières bio. En effet, depuis la crise COVID de 2020, la baisse de débouchés s'est avérée importante et de nombreux secteurs notamment porc bio et œufs se retrouvent en grande difficulté. Le CESER appelle les industriels à ne pas interrompre trop hâtivement leur activité sur ces filières. Il soutient un rééquilibrage de la valeur au sein de la chaîne alimentaire.

Le CESER se félicite de l'élaboration de ce Plan bio en concertation avec l'Etat et les partenaires régionaux. Ce document permet d'avoir une vision complète et structurée des différentes formes de soutien à l'agriculture biologique en région.

Le CESER approuve les mesures mises en œuvre pour le soutien aux producteurs, l'accompagnement à la structuration des filières, l'intégration de produits biologiques dans la restauration des lycées bretons et le développement d'un cadre régional favorable au développement de l'agriculture biologique. Il aurait toutefois apprécié pouvoir mieux identifier les mesures d'accompagnement nouvellement mises en œuvre grâce à l'élaboration de ce plan.

Le CESER note avec satisfaction l'engagement financier du Conseil régional pour les mesures d'accompagnement vers l'agroécologie et la production bio, ainsi que le soutien aux mesures de conversion en agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), discuté récemment. Cette action régionale constitue un signe encourageant pour les producteurs et pour la filière agriculture biologique en général.

Le CESER est attaché à ce que les objectifs d'un taux d'installation en production bio de 40 % soient maintenus afin de répondre en aval à la loi EGAlim. Il rappelle que ces chiffres ne doivent pas être considérés comme un plafond. Dans le récent rapport sur les politiques alimentaires et agricoles du Haut conseil pour le climat<sup>1</sup>, les scénarios permettant une réduction des émissions agricoles de 50 % d'ici 2050 envisagent un développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique pour atteindre 50 % de la surface agricole utilisée (SAU).

Le CESER note que la question de l'adaptation au changement climatique de la filière agricole, soulevée dans « *les orientations agricoles régionales* » également présentées à cette session, n'est pas mentionnée dans ce Plan bio.

Il salue et encourage le recours à un approvisionnement de proximité des collectivités, cantines scolaires, etc. pour limiter les distances parcourues, privilégier une alimentation saine et durable et éviter les gaspillages.

Le CESER prend note de la mise en place de la centrale Breizh achats, à laquelle est dédié un autre avis du CESER à cette même session. Comme la crise agricole de cette fin janvier 2024 le démontre, la nécessité d'une rémunération digne pour le paysan doit être un élément charnière de la mise en œuvre de cette centrale d'achats. La mise en marché collective de produits agricoles ne doit pas être une incitation à tirer les prix vers le bas.

Le CESER partage le constat selon lequel la multiplication des signes de qualité, apparue ces dernières années, a été souvent synonyme de confusion pour les consommateurs. La réalisation de l'étude prospective « [L'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : quels enjeux de société ?](#) » a conduit le CESER en 2021 à se prononcer sur la nécessité de renforcer l'information et la communication auprès des consommateurs sur les différents enjeux liés à l'alimentation. Les choix alimentaires se jouant à la croisée de préoccupations individuelles et d'enjeux collectifs, l'effort de communication et de pédagogie autour de l'agriculture biologique et du « bien-manger » doit être aux prémices d'une sensibilisation plus large aux différents enjeux de l'alimentation et de l'agriculture en région.

Le CESER encourage le Conseil régional à soutenir le développement de la filière de production des légumineuses.

La volonté affichée de proposer un engagement triennal aux structures d'appui au développement à la bio apparaît favorable à la pérennité et au développement de la structuration régionale des filières bio. Le CESER y est donc favorable.

En conclusion, le CESER partage la nécessité d'agir pour les producteurs et la filière bio en Bretagne au travers des quatre axes d'actions identifiés par le Conseil régional. Le CESER sera particulièrement attentif à sa mise en œuvre. Il s'interroge de ce point de vue sur les objectifs et indicateurs définis pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ce Plan bio. Des objectifs concrets ont-ils été définis ? Le cas échéant, le CESER aimerait en avoir communication.

---

<sup>1</sup> Haut conseil pour le climat, *Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste*, 25 janvier 2024

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Plan Bio - Accompagner les producteurs et filières Bio bretons »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Jean-François DELEUME

### Initiative Bio Bretagne (IBB)

Par accord avec la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Le retard du développement de la Bio en Bretagne a été rattrapé rapidement ces dernières années notamment par une politique volontariste du Conseil régional, si bien qu'aujourd'hui en Bretagne, presque 16% des fermes sont Bio, avec pratiquement 4 000 fermes Bio et 10,5% de la SAU est certifiée en agriculture biologique.

Cette croissance rapide de la Bio a été freinée par les crises de la COVID et de la guerre en Ukraine, mais le maintien du potentiel de production Bio, notamment grâce aux aides exceptionnelles accordées par la Région va porter ses fruits puisque tout indique que la reprise de la consommation Bio est là, début 2024.

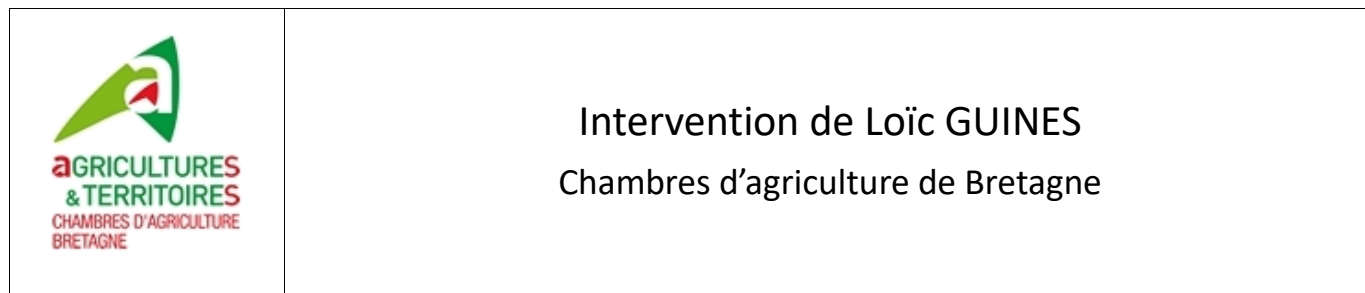
Le plan Bio breton 2024-2028 tombe donc à point nommé pour relancer le développement de la Bio en Bretagne. D'autant qu'il a été élaboré avec une gouvernance associant tous les acteurs de la Bio : CRAB, FRAB, IBB, Coop agricole de l'Ouest section Bio, DRAAF et Agence Bio.

IBB se réjouit de la poursuite de cette gouvernance commune, gage de réussite de ce plan Bio breton qui répondra aussi à l'urgence environnementale et climatique dans notre région.

IBB, l'interprofession Bio Bretagne, qui fédère des acteurs de l'ensemble de la filière Bio bretonne, producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, continuera à y prendre sa place avec détermination, en participant à la réussite du dispositif AGRI-BIO qui remplace le PASS-BIO en répondant aux appels à projets du Fonds Avenir Bio pour la Bretagne, en poursuivant son rôle dans la CIRAB en faveur de la recherche, en décernant son label Etablissement Bio engagé (EBE) aux lycées qui respectent déjà la Loi EGALIM, ce qui aidera à atteindre rapidement les 100% des lycées éligibles à ce label, en poursuivant son implication dans la campagne Bio réflexe de l'Agence Bio en Bretagne pour développer la consommation Bio du grand public.

En conséquence, IBB vous propose de voter favorablement pour le plan Bio breton 2024-2028 du Conseil régional, la création du dispositif AGRI-BIO, et d'approuver la fiche du dispositif jointe, comme vous le demande le Président de la Région, Monsieur Loïg Chesnais-Girard.

Ceci permettra de pratiquement doubler la SAU en Bio au bout de 4 ans et de rester sur un rythme de 40% des installations en Bio dans les années à venir.



Je m'exprime au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

La Chambre d'agriculture de Bretagne est engagée dans l'accompagnement des producteurs et porteurs de projets BIO depuis l'installation jusqu'à leur transmission. En 2023, 51% des producteurs BIO ont bénéficié d'un conseil individuel ou collectif de nos équipes.

Actuellement, nous sommes tous conscients que le manque de débouchés de nos produits et les marchés, avec la baisse de la consommation, sont un frein au développement de la BIO.

C'est pourquoi, il est important que la Région accompagne le développement de l'agriculture biologique :

- Au travers son soutien aux producteurs,
- Au travers l'accompagnement de la structuration de filières,
- Au travers l'intégration de plus de produits biologiques dans la restauration des lycées bretons,
- Au travers la création d'un cadre régional favorable au développement de l'agriculture biologique.

Nous attirons votre attention sur le fait que les campagnes de communication doivent intégrer également les distributeurs, comme relai de diffusion, pour avoir plus d'impact auprès des consommateurs.

Nous espérons que la Région renouvellera son complément à l'aide d'urgence, en 2024, comme cela a pu être le cas en 2023.

La nouvelle modalité d'accompagnement AGRI Bio « résilience » proposé par la Chambre d'agriculture et mis en œuvre par la Région, apportera nous l'espéreront, des réponses aux agriculteurs indécis sur la continuité de leur activité en bio, avec un suivi par toutes les structures habilitées.

Une interrogation repose aujourd'hui sur le fonctionnement de la CIRAB – Commission Interprofessionnelle de Recherche en Agriculture Biologique - et son articulation avec d'autres instances en place comme le COREDEF - comité d'orientation recherche, développement, formation. Ne faudrait-il pas simplifier ?

Malgré ces points d'attention, nous soutenons le Plan Bio breton.

Je vous remercie de votre attention.